

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 JUIN 2010

PRESENTS : Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Jean-Yves FARJON, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Sabine FIVET, Marie-France COUDOUR, Emmanuelle BARLERIN, Cyril EPINAT, Jean-Yves MOISSONNIER, Gérard REBOULET, Patrick MOUSSÉ, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE.

ABSENTS : Daniel CHALOT, Nicolas OSSEDAT tous les 2 excusés.

En préambule du Conseil Municipal, Monsieur Xavier de VILLELE est venu présenter le rôle et la mission du S.P.A.N.C. (assainissement non collectif) du fait du début des contrôles sur le territoire communal .Il a aussi expliqué les démarches qui seront mises en place concernant les refus de visite de certains propriétaires face à une obligation faite à tous. (la loi)

RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU

Etabli annuellement par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de La Bombarde, ce rapport doit être présenté à chaque Conseil Municipal des communes adhérentes. Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ce document, par ailleurs mis à la disposition de tous, aux heures d'ouverture du Secrétariat de Mairie.

SOLIDARITÉ VAR / APPEL DE L'A.M.F.

A 12 voix pour et 1 abstention, aucune suite n'est donnée à l'appel à la solidarité de l'Association des Maires de France (section du Var) aux autres sections départementales suite aux conséquences catastrophiques des intempéries subies il y a quelques jours. Le conseil pense qu'il s'agit là d'appeler à une solidarité nationale donc de l'état.

EXTENSION DU CIMETIERE : AVENANTS NÉGATIFS

Lot A : LARRUE

Le montant du marché initial s'élevait à 47.257,50 € HT. Une économie de l'ordre de 900 € HT a pu être réalisée sur ce lot en optimisant le projet.

Lot B : DUIVON

Le montant du marché initial s'élevait à 85.643 € HT. Une économie de l'ordre de 7.300 € HT a pu être réalisée sur ce lot.(prise en charge par l'unité technique de certains travaux, optimisation du projet et suppression de prestations ne s'avérant plus nécessaires)

Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer les deux avenants correspondants.

Il y a lieu de signaler l'ouverture de la nouvelle partie du cimetière en septembre 2010.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES / ASSAINISSEMENT

Les travaux de résorption des entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement prévus en 2010 sont, pour mémoire :

- Déconnexion de la Fontaine de la Conche
- Déconnexion des sources Rue du Forez
- Reprise d'une canalisation rue du Montoncel

Le dossier de consultation des entreprises réalisé par REALITES a été approuvé lors du dernier Conseil. L'avis d'appel à la concurrence a donc été lancé fixant la remise des offres au plus tard le jeudi 15 juillet 2010 à 16 H.

La commission d'appel d'offres se réunira en deux temps :

- 🌈 **Vendredi 16 juillet 2010 à 10 H** : ouverture des plis
- 🌈 **Vendredi 23 juillet 2010 à 10 H** : désignation de l'entreprise (avec comme support l'analyse des offres qu'aura effectué REALITES suite à l'ouverture des plis).

RÉGULARISATION DE DEUX PARCELLES : MODIFICATION DES TERMES DE LA DÉLIBÉRATION 2009/107

La délibération 2009/107 du 27 novembre 2009 prévoyait la rédaction de deux actes administratifs par la Mairie afin de régulariser une situation ancienne, rue de Thiers. Compte-tenu de la complexité du dossier, transmission en a été faite à l'étude de Maître BONNEFOY. Il convient de délibérer en remplaçant les termes « acte administratif » par « acte notarié » et « cession » par « donation ». Délibération prise à l'unanimité

HAMEAU DE VAUDIER : PRINCIPE D'ACQUISITION D'UNE PETITE PARTIE DES SECTIONS DE COMMUNE PAR UN PARTICULIER

Monsieur DOS SANTOS, propriétaire de la parcelle A 476 à Vaudier, souhaite acquérir une petite partie des sections de communes, cadastrée A 475. La procédure à instaurer prévoit un scrutin dont la date sera fixée par le Sous-Préfet, afin que puissent s'exprimer les propriétaires (résidents ou non) et les locataires (résidents), inscrits sur la liste électorale de la commune. Le prix de vente fixé à 0,15 € le m² est voté à 12 voix pour et 1 abstention. En outre, le Maire est autorisé à l'unanimité à mettre en place et mener la procédure et à signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

L'association des « Jeunes Sapeurs-Pompiers des Gorges de la Loire », créée le 20 avril 2010, a pour vocation de regrouper des jeunes âgés de 10 à 16 ans en s'efforçant de développer leur esprit de solidarité, proposer des activités visant à leur épanouissement, les initier aux techniques propres aux sapeurs-pompiers afin de susciter des vocations.

A l'unanimité, une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 € est allouée du fait des coûts générés par ces formations innovantes.

QUESTIONS DIVERSES

MAISON MÉDICALE

Le permis de construire sera déposé au nom de la Commune de Saint Just-en-Chevalet. Un fonds de concours, du montant total des travaux à réaliser, sera versé à la Commune par la Communauté de Communes pour paiement des travaux. La Commune reversera ensuite à la Communauté de Communes la subvention perçue et le FCTVA correspondants. (locaux provisoires au rez-de-chaussée de l'ancienne Perception).

ECLAIRAGE PUBLIC

Il est désormais coupé de 1 H à 5 H.

Cependant une mise en marche forcée est possible pour des manifestations ou évènements particuliers.

POTEAUX D'INCENDIE

Un rendez-vous est envisagé avec SAUR pour prendre en compte les interventions à réaliser sur ceux -ci notamment concernant le poteau d'incendie situé rue d'Urfé.

NETTOYAGE DE LA CONCHE

L'équipe technique a réalisé un nettoyage. Nous étudierons une solution pour limiter l'effet de cette intervention sur les parois de l'ouvrage.

Séance levée à 23 H 45